



Cantal Pêche

Guide 2019



Fédération Départementale de Pêche
14 Allée du Vialenc - Aurillac
Tél. 04 71 48 19 25
www.cantal-peche.com





01/02
JUN
2019



Sommaire

MOT DU PRÉSIDENT

PRENDRE SA CARTE DE PÊCHE DANS LE CANTAL

- ☛ *Tarifs cartes de pêche 2019* P **6-7**
- ☛ *ADHEREZ au Club Halieutique Interdépartemental* P **8-9**
- ☛ *Dépositaires du département* P **10-11**

AIDEZ NOUS À PROTÉGER NOS ESPÈCES

- ☛ *Protégez les frayères* P **12-13**
- ☛ *Protégez les écrevisses à pattes blanches* P **14-15**

OU PECHER DANS LE CANTAL

- ☛ *Bassins Cère et Lot* P **14-19**
- ☛ *Bassins Dordogne et Maronne* P **20-25**
- ☛ *Bassins Rhue et Alagnon* P **26-29**
- ☛ *Bassins Truyere et Bes* P **30-34**

LES ACTIONS DE LA FEDERATION EN 2018

- ☛ *Actions de promotion et sensibilisation* P **36-42**
- ☛ *Education et apprentissage* P **40-43**
- ☛ *Empoisonnement des barrages* P **47**
- ☛ *Aménagements halieutiques* P **49**
- ☛ *Etudes réalisées par la fédération* P **50-52**
- ☛ *Les opérations de restauration des cours d'eau* P **53-60**
- ☛ *Le suivi des populations piscicoles* P **61**





Mot du président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique **MARC GEORGER**

Le Cantal est un département aux multiples vallées dans lequel le pêcheur peut exercer son sport favori dans un cadre magnifique.

Lacs, rivières, barrages, cascades, la richesse de l'eau du volcan cantalien vous attend.

Le Cantal est avant tout le pays de la truite sauvage, avec près de 11 000 kilomètres de cours d'eau de 1^{ère} catégorie. C'est aussi 2 500 hectares de lacs de retenues hydroélectriques où vivent

et prospèrent des espèces très recherchées comme le sandre, le brochet, la perche, le black-bass ou encore les poissons blancs (carpe, ablette, gardon...).

Quinze A.A.P.P.M.A regroupées au sein de la Fédération Départementale gèrent avec beaucoup de compétences ce vaste territoire. Des bénévoles passionnés qui s'investissent sans relâche pour leur passion commune, la pêche, mais aussi la protection de l'environnement et l'amour de notre territoire. Il faut aussi associer tout le personnel de la Fédération de Pêche du Cantal. Merci à eux !

Le Cantal possède un patrimoine naturel exceptionnel. La Fédération s'implique chaque jour dans la défense et l'étude de nos lacs et cours d'eau d'exception.

A nous tous de préserver ces milieux en respectant la réglementation, le plan de gestion piscicole, et en étant très vigilant à la préservation du milieu et à la qualité de l'eau. Ce sont des enjeux majeurs pour les générations futures, pour que nos enfants puissent eux aussi pratiquer ce loisir extraordinaire.

L'Eau et plus particulièrement la pêche, sont aussi des enjeux économiques très importants pour le développement de nos territoires. La pêche est en effet un vecteur touristique incontournable. Le réseau hydrographique du Cantal, très dense et diversifié, permet à tous de pouvoir découvrir et pratiquer notre sport favori.

Nous avons la chance d'avoir un système réciprocaire total permettant de pêcher sur l'ensemble du département.

En 2018 et conformément aux statuts de la Fédération et des AAPPMA du Cantal des actions ont été engagées concernant la protection des milieux aquatiques, la promotion et le développement du loisir pêche.

Les travaux de restauration des milieux, concernant notamment la continuité écologique, et des études sur les cours d'eau et les peuplements piscicoles ont été réalisés. Le développement des Ateliers Pêche Nature se poursuit sur l'ensemble du Cantal.

Pour 2019, La Fédération et les AAPPMA poursuivront leurs efforts concernant la continuité écologique, les aménagements halieutiques et les études sur les milieux. Cette année sera aussi l'occasion de concrétiser l'élaboration du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche dans le Cantal. Nous allons avoir aussi la chance d'accueillir les championnats du Monde de Pêche de la truite aux leurres sur les bords de la Cère, une nouvelle opportunité de mettre en avant l'importance de notre loisir pour l'économie locale mais aussi et surtout l'importance de préserver nos milieux pour que cette activité puisse perdurer !

Il conviendra aussi de réfléchir à notre organisation et nos missions de police de la pêche et garderie.

Pour 2018, un grand merci à tous nos Elus, à tous les bénévoles des AAPPMA du Cantal, à tout le Personnel de la Fédération de Pêche, qui ont œuvré sans compter pour la réussite de nos missions.

Amis pêcheurs, pensez aussi que c'est grâce à la compréhension et à la gentillesse des riverains que nous disposons de cette liberté inestimable d'exercer notre passion. Aussi montrez-vous courtois et respectueux de leurs biens.

BONNE PECHE A TOUS !



Tarifs cartes de pêche 2019



Carte de pêche 2019 des structures associatives de la pêche de loisir

Carte Personne majeure 74 €

Carte annuelle « personne majeure ».
1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.
(Timbre CPMA acquitté une seule fois)

Carte interfédérale CHI / EHGO / URNE Récipro-URNE 96 €

Carte réciproitaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE.
Carte annuelle Interfédérale « personne majeure ».
1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.
La carte Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciproitaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.
La carte Récipro-URNE permet de pêcher uniquement sur les parcours des associations en réciproité partielle des 17 départements adhérents de l'URNE.
Prix unique : 96€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)

Carte Personne mineure 20 €

Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année.
1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.
(Timbre CPMA acquitté une seule fois)

Carte Découverte -12 ans 6 €

Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année.
Pêche à 1 ligne
1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.
Prix unique : 6€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)

Carte promotionnelle Découverte Femme » 33 €

Carte annuelle « Découverte Femme ».
Pêche à 1 ligne
1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.
Prix unique : 33€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)

Carte Journalière 10 €

Carte journalière disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.
1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.
Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.
Doit y figurer expressément le jour de validité.

Carte Hebdomadaire

32 €

Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

Doivent y figurer expressément les jours de validité.

Prix unique : 32€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)

Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA 19⁷⁰ €

Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.

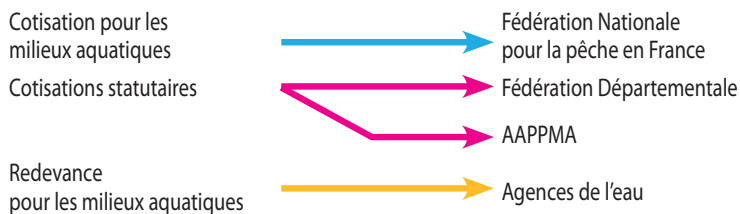
1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle.

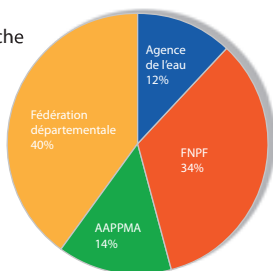
Doivent y figurer expressément les jours de validité. (Pas de timbre CPMA)



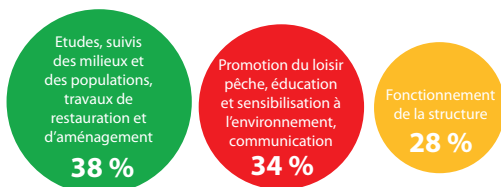
L'argent de ma carte de pêche retourne à 100 % aux pêcheurs et aux milieux aquatiques.
Réparti de la façon suivante :



A titre d'exemple pour une carte de pêche personne majeure, l'argent est réparti de la façon suivante



La part restant à la Fédération départementale est répartie de la façon suivante



J'adhère

au **Club Halieutique Interdépartemental**



Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.

2019



Bon à savoir

La réciprocité vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte «hebdomadaire», d'une carte «personne mineure» (12/18 ans), d'une carte «découverte» (-12 ans) ou d'une carte découverte «femme» !

2 produits...

- La carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 96 €

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique, matérialisée par une vignette de réciprocité pré-imprimée.

- La vignette Club Halieutique au prix de 30 €

Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» mais une simple carte «personne majeure» d'une AAPPMA réciprocitaire sur laquelle sera apposée la vignette.

...qui offrent quoi ?

La réciprocité !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale «personne majeure» ou une carte «personne majeure» + la vignette, peuvent pêcher dans 91 départements de France !

Attention !

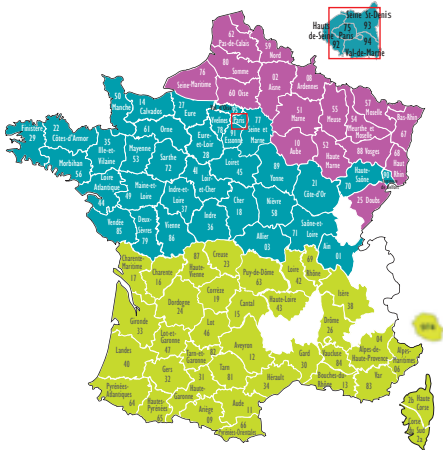
Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique.



N'ATTENDEZ PLUS !

Demandez le dépliant et consultez le site internet du département où vous pêchez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires !

* Attention : vous ne bénéficiez de ces avantages que si l'AAPPMA à laquelle vous avez adhéré est réciprocitaire.



La carte interfédérale «personne majeure» du CHI ou la carte «personne majeure» accompagnée de la vignette CHI, vous permet de pêcher dans 91 départements :

- les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
- les 37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
- les 17 départements de l'Union Réciproitaire du Nord Est (URNE)

Les objectifs

- **Promouvoir et développer la réciprocité entre les fédérations** afin de faciliter et favoriser le tourisme pêche.
- **Soutenir financièrement les fédérations** afin de leur permettre d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Les ressources

Elles sont constituées des cotisations d'adhésion de chaque fédération membre et des cotisations «Club» incluses dans les cartes réciproitaires interfédérales «personne majeure» ou les vignettes «Club».

Le CHI participe ainsi au financement des baux de pêche, à l'impression des dépliés fédéraux et reverse une dotation annuelle aux fédérations adhérentes, dont le montant est conditionné par la valeur touristique de chaque département ou encore son potentiel piscicole et halieutique.

Chaque fédération valorise cette dotation à travers le développement du loisir pêche !

(Alevinages, optimisation d'outils de gestion, emploi d'agents chargés de la surveillance, etc)

EN TOUTES CIRCONSTANCES, GARDEZ L'ESPRIT «CLUB» !

Soyez courtois, respectez les récoltes et les biens d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos véhicules et refermez les barrières !

CONTACT

Club Halieutique
Interdépartemental

Résidence Concorde 1
23, Rue de Turenne - 66100 PERPIGNAN
04 68 50 80 12 - club-halieutique@wanadoo.fr
www.club-halieutique.com



Dépositaires du département



ALLANCHE	OFFICE DU TOURISME	Avenue du Puy Mary - 15160 ALLANCHE	04.71.20.48.43
AURILLAC	SERGEANT BAR TABAC	Le Bourg - 15120 JUNHAC	04.71.49.23.58
	DECATHLON	Z.A. LA PONETIE - 15000 AURILLAC	04.71.63.35.10
	CHARME BAR -TABAC	Le Bourg - 15220 ROANNES-SAINT-MARY	04.71.62.81.96
	GAMM VERT	Boulevard du Vialenc - 15000 AURILLAC	04.71.63.42.31
CHAMPS-SUR-TARENTAINE	MANUCENTRE	35, Avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC	04.71.48.55.03
	VIALLE Bar - Vins et Spiritueux	Route de Bort 15270 LANOBRE	04.71.40.31.15
	DELMAS - HOTEL RESTAURANT	15270 LANOBRE	04.71.40.30.95
	SYNDICAT INITIATIVE SUMENE - ARTENSE	6, Place de l'Eglise - CHAMPS-SUR-TARENTAINE	04.71.78.76.33
	CENTRE DE PECHE DE LASTIOULES	Lac de Lastioules - 15270 TREMOUILLE	04.71.40.27.68
CHAUDES AIGUES	LA CAPITAINERIE	Les Fontilles - Val - 15270 LANOBRE	
	HOTEL REMISE	15110 SAINT-URCIZE	04.71.23.20.02
CONDAT	OFFICE DE TOURISME	3, Place du Gravier - 15110 CHAUDES AIGUES	04.71.23.52.75
	LA PETITE AUVERGNE - M. et Mme BERTELLI	35, Grand'Rue - 15190 CONDAT	06.42.54.10.12
	GITES DU HAUT CANTAL - Mme RIBOULET	La Borie du Pourtou - 15190 CONDAT	07.86.50.16.10
LAROQUEBROU	LES ORGUES DE LA SANTOIRE - M. et Mme MAZET	Le Bourg - 15190 ST-BONNET-DE-CONDAT	04.71.78.40.11
	CAMPING DU PUECH DES OUILHES - M. BOZZETTI	Le Puech des Ouilhes - 15150 LACAPPELLE VIESCAMP	04.71.46.42.38
	CAMPING LES RIVES DU LAC - Mme HEROLLE	Espinet - 15150 SAINT-GERONS	04.71.62.25.87
	MAGASIN L'ECHOPE - M. GIRAUD	Avenue des Platanes - 15150 LAROQUEBROU	06.85.03.69.53
	CAMPING «Le Ribeyres» - Mme QUENTIN	15290 PERS	04.71.64.70.08
	BAR TABAC «Chez Nath»	Le Bourg - 15250 SAINT-PAUL-DES-LANDES	04.71.46.30.15
MASSIAC	OFFICE DE TOURISME	Rue de la Tremolière - 15150 LAROQUEBROU	
	OFFICE DE TOURISME	15500 MASSIAC	04.71.23.07.76
	LIBRAIRIE DU CAFE DE LA GARE	16, Place des Pupilles de la nation - 15500 MASSIAC	04.71.23.12.29
MAURIAC	HOTEL DES VOYAGEURS	Le Bourg - 15170 FERRIERES-ST-MARY	04.71.20.60.24
	CAFE RESTAURANT "AU PETIT FESTIN"	Le Bourg - 15380 ANGLARDS-DE-SALERS	04.71.40.00.11
	BLD (BORDE LAJARRIGE DISTRIBUTION)	Avenue Augustin Chauvet - 15200 MAURIAC	04.71.68.11.91
	OFFICE DE TOURISME DE MAURIAC	1, Rue Chappe d'Auteroche - 15200 MAURIAC	04.71.68.19.87
	BAR RESTAURANT "AU RENDEZ-VOUS DES CHASSEURS"	15 Rue Centre - 15400 TRIZAC	04.71.78.61.31
	BAR TABAC "CHEZ CHAPUT"	3, Place Georges Pompidou - 15210 YDES CENTRE	04.71.40.88.11
	OFFICE DE TOURISME DE SALERS	Place Tyssandier d'Escous - 15140 SALERS	04.71.40.58.08
	BRICO PRO	Rue du Docteur Emile Chavialle - 15200 MAURIAC	04.71.68.06.72
MAURS	BAR DU CENTRE	50, Rue Arsène Lacarrière Latour - 15220 SAINT-MAMET	04.71.64.70.24
	ALIMENTATION TABAC PRESSE - Béa et Seb	Le Bourg - 15600 BOISSET	04.71.64.03.25
	MAISON DE LA PRESSE	Le Bourg - 15290 LE ROUGET	04.71.46.10.32
	L'ATELIER GOURMAND DES VOYAGEURS	Le Bourg - 15340 CASSANIOUZE	04.63.27.28.50
	MALROUX - BAR CHEZ RENE	15600 MAURS	04.71.49.75.16

MURAT	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MURAT	Place de la Mairie - 15300 MURAT	04.71.20.09.47
	OFFICE DE TOURISME ET MAISON DES SERVICES	Avenue de la Gare - 15170 NEUSSARGUES	04.71.23.13.62
	CRAUSER MAGALI - TABAC LOTO	4, Av 12 et 14 Juin - 15300 MURAT	04.71.20.15.57
	MAISON DE LA PINATELLE	15170 CHALINARGUES	04.71.20.03.52
	TOP SPORT	6, Avenue Hector Peschaud - 15300 MURAT	04.71.20.24.42
	Bar Alimentation Le Cristal	15, Rue du Peyre Arse - 15300 LAVEISSIERE	04.71.20.88.81
PIERREFORT	RESTAURANT DE LA POSTE - MME DURIOL	Le Bourg - 15230 ST-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	04.71.23.33.61
	OFFICE DE TOURISME	29, Avenue Georges Pompidou - 15230 PIERREFORT	04.71.23.38.04
PLEAUX	LA CARAVELLE - Claire et Sébastien	15150 SAINT-SANTIN-CANTALES	04.71.62.31.40
	LE P'TIT BISROT - M. RIEU Gabriel	22, Rue du Baillage - 15140 SAINT-MARTIN-VALMEROUX	04.71.69.28.03
	CAMPING DE LA GINESTE	15150 ARNAC	04.71.62.91.90
	QUINCAILLERIE MATHIEU	15700 PLEAUX	04.71.40.43.60
	MAIRIE DE SAINT-CERNIN	Le Bourg - 15310 SAINT-CERNIN	04.71.47.60.09
RIOM-ES-MONTAGNES	MEDIATHEQUE MUNICIPALE	2, Avenue Monseigneur Martrou - 15400 RIOM-ES-GNES	04.71.78.14.36
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GENTIANES	Place de la Gare - 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	04.71.78.22.50
	AGRI RIOM	Route de Condat - 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	04.71.78.13.99
	AAPPMA RIOM - Permanences - Pour connaître les dates veuillez prendre contact avec M. ESCOUROLLE - Président	Place du Foirail - 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	06.86.83.87.28
SAINT-FLOUR	BLANQUET - EURO PECHE	Bellegarde - 15100 SAINT-FLOUR	04.71.60.20.92
	ALCEDO - ARTICLES CHASSE ET PECHE	Z.I. de Montplain - 15100 SAINT-FLOUR	06.87.01.37.91
	OFFICE DE TOURISME	17, Place d'Armes - 15100 SAINT-FLOUR	04.71.60.22.50
	M. et Mme FAGEOL - BASE NAUTIQUE DE GARABIT	15320 VAL D'ARCOMIE	04.71.20.99.39
VIC-SUR-CERE	OFFICE DE TOURISME DU CARLADES	2, Bis Avenue André Mercier - 15800 VIC/CERE	04.71.47.50.68

UNIQUEMENT EN SAISON TOURISTIQUE

UNIQUEMENT LES CARTES JOURNALIERES POUR LE PLAN D'EAU DE LAVEISSIERE

DELIVRENT LA CARTE DE PÊCHE MÊME HORS SAISON C'EST-À-DIRE PENDANT LA PÉRIODE DE FERMETURE DU CAMPING





LA PROTECTION DES FRAYERES DE TRUITE ET OMBRE COMMUN, L'AFFAIRE DE TOUS !!

Les truites fario se reproduisent dans les cours d'eau du Cantal entre le mi-novembre et fin décembre.

Avant cette période appelée frai, les truites entament une période de migration en remontant les cours d'eau principaux et sur les petits affluents, afin de trouver un substrat favorable non colmaté (fonds de graviers et de galets stables) permettant une bonne oxygénation des œufs.

Ces zones favorables correspondent très souvent aux radiers et aux plats de faible profondeur (20 à 50 cm).



Exemple d'une zone favorable à la reproduction où plusieurs frayères ont été formées !

Les œufs sont déposés par les femelles et recouverts par les graviers et galets.

La durée d'incubation des œufs est relativement longue et dépend de la température de l'eau. Dans **les cours d'eau du Cantal l'émergence des alevins se produit au mois d'avril et parfois début mai en altitude !**



Photo d'un alevin de truite

Il est donc essentiel, dès l'ouverture de la pêche, **de ne pas marcher sur ces zones de graviers/galets.**

La réussite des reproductions des truites étant très dépendante de nombreux facteurs (conditions de migration à l'automne, importance du colmatage du substrat, fortes crues hivernales...), il est primordial de ne pas diminuer encore plus le nombre d'alevins qui naissent au printemps. Il en va de la pérennité de l'espèce et de nos futures parties de pêche !

Il en est de même pour **l'ombre commun**, présent dans le Cantal sur l'Alagnon, la Cère, la Jordanne et la Santoire, qui se reproduit au mois d'avril également dans des zones de graviers/galets... L'eau étant plus chaude au moment de sa reproduction, la durée d'incubation est d'environ un mois. **Il est donc déconseillé de marcher sur les zones de graviers jusqu'à début juin pour protéger également les pontes d'ombre commun !**

**DONC AMIS PÊCHEURS, PROTÉGER LA REPRODUCTION
DE NOS TRUITES FARIO ET OMBRES COMMUNS
EN NE MARCHANT PAS SUR LEURS ZONES DE REPRODUCTION !**



Photo d'un ombre commun



Trois espèces d'écrevisses sont actuellement présentes dans le Cantal : l'écrevisses américaine (*Orconectes limosus*), l'écrevisses de Californie ou signal (*Pacifastacus leniusculus*) et l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Comme leur nom l'indique les deux premières sont originaires du continent américain, elles font partie des espèces exotiques envahissantes. A ce titre, depuis le 14 février 2018, **sont interdits** sur tout le territoire métropolitain et en tout temps leur introduction sur le territoire, **leur introduction dans le milieu naturel, leur détention, leur transport**, leur colportage, leur utilisation, leur échange, leur mise en vente, leur vente ou leur achat **sous forme de spécimens vivants**. Leur pêche est autorisée en 1^{ère} catégorie de l'ouverture à la fermeture de la truite et en 2^{nde} catégorie toute l'année.

Par contre la **pêche de l'écrevisse à pattes blanches est interdite toute l'année** sur tout les cours d'eau du département. Cette espèce autochtone a disparue de nombreux cours d'eau du Cantal et de France par l'effet de plusieurs facteurs : dégradation des berges, coupe des arbres de bord de rivière, pollution des eaux mais surtout maladie. En effet les écrevisses à pattes blanches sont systématiquement mortellement atteintes par une maladie dont les écrevisses d'origine américaine peuvent être porteuses saines, la peste des écrevisses ou Aphanomycose. Cette maladie est due à un champignon dont les spores sont transportées par l'eau qui contaminent les bottes, les balances, les cannes à pêche ou tout autre support. Ces spores peuvent résister plusieurs semaines ou mois. Le contact entre tout objet contaminé et une population d'écrevisse à pattes blanches doit être proscrit.

Plusieurs inventaires ont montré que cette espèce patrimoniale, bioindicatrice est encore présente dans des ruisseaux cantaliens. Il est donc nécessaire de bien nettoyer son matériel de pêche et de le laisser sécher au soleil entre chaque partie de pêche.



Ecrevisse à pattes blanches morte d'Aphanomycose

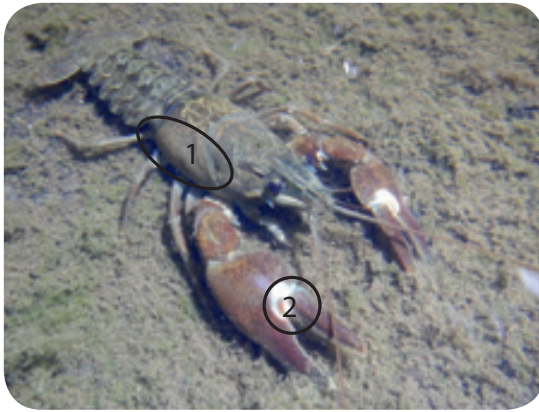
Comment les reconnaître (en cas de doute n'hésitez pas à contacter la Fédération) :

Ecrevisses à pattes blanches

Série d'épines en arrière du sillon cervical (1), rostre à bords convergents se terminant en triangle (2).



David OLAGNOL-SIGAL



Anthony CAPRIO - Saint-Flour Communauté



Ecrevisse signal

Aggressive, pinces et céphalothorax lisses (1), tâche blanche ou bleutée à la commissure des pinces (2), dessous des pinces rouge vif (3)



Ecrevisse américaine

Dans le Cantal, en lac. Tâches brunes à rougeâtres sur la queue (1), bords du rostre parallèles (2), nombreuses épines de part et d'autre du sillon cervical (3), éperon sur le carpodite (4).

Pierre-François PREVITALI - Syndicat Bassin Rance Célé



Bassins Cère et Lot



Sud ouest du département



COURS D'EAU DE PREMIERE CATEGORIE

LA CERÈ : Cette rivière est la plus longue du département du Cantal. Elle prend sa source à « Font de Cère » dans les contreforts du massif du Plomb du Cantal. A la fois tumultueuse et nonchalante elle s'écoule dans sa partie amont dans des gorges sauvages au cœur de forêts de feuillus (Pas de Cère et Pas de Compaing) avant de s'épancher à partir de Vic/Cère dans une vaste vallée verdoyante. Toutes les techniques de pêche sont possibles sur ce tronçon. Relativement riche en truites, quelque fois de belles tailles, le secteur de Thièzac -Aurillac sera quand même à privilégier.

Outre la pêche de la truite et de l'ombre commun, il sera possible de pêcher en famille de belles fritures de vairons, goujons chevesnes ou de s'adonner à la pêche très ludique mais non moins passionnante de l'écrevisse signal (forte population).





A l'aval d'Aurillac, elle continue son cours au cœur des grandes plaines d'Arpajon/Cère et de Sansac-de-Marmiesse, avant de franchir le verrou des gorges du Maudour, dernier rempart avant son arrivée dans le lac de barrage de Saint-Etienne-Cantalès. Sur ce secteur qui sera à privilégier de mars à juin, les pêcheurs aguerris auront peut-être la chance de capturer une truite, un ombre commun ou un même barbeau d'exception... Passé le lac de barrage, s'est un tout autre cours d'eau qui s'offre

à vous. Les eaux « tamponnées » par le lac engendrent sans nul doute une forte augmentation des tailles moyennes et des densités des populations de truites sauvages. De l'aval du barrage de Nèpes à la prise d'eau de Montvert le parcours est facilement accessible, riche en truites et adapté à toutes les techniques (mouche au fouet, pêche au lancer, toc). Plus en aval avant sa sortie du département, la Cère s'enfonce une nouvelle fois dans des gorges aussi sauvages qu'inaccessibles. Plutôt réservé à des pêcheurs sportifs et chevronnés, ce parcours pourra vous réserver certains jours des parties de pêche inoubliables ! (Attention cependant parcours soumis à l'influence des lâchers d'eau).


PARCOURS SELECTIFS SUR LA CERE :

A VIC SUR CERE (voir livret réglementation)

A LAROQUEBROU (voir livret réglementation)

PARCOURS SELECTIFS SUR L'AUZE : A SAINT-ETIENNE-CANTALES

(voir livret réglementation)

 **LA JORDANNE** : D'une longueur de 40, km cette rivière aux eaux limpides débute son cours sur la commune de Mandailles Saint-Julien. Les eaux de la Jordanne jaillissent de sources à 1350 m d'altitude surplombées par le Puy Mari, le puy Chavaroché, le Puy Bataillouse et le Peyre Arse. D'abord ruisseau de montagne s'écoulant dans les prairies de montagnes où les pêcheurs au toc trouveront leur bonheur elle s'enfonce ensuite à partir de Saint-Julien dans des gorges profondes où les gouffres limpides et cascades se succèdent jusqu'au village de Lascelle (Les gorges se visitent et sont accessibles à tous grâce à un sentier parfaitement aménagé). En aval de Velzic le ruisseau de montagne est devenu une belle rivière qui s'écoule en serpentant dans une vaste plaine alluvionnaire jusqu'à l'entrée d'Aurillac. Sur ce parcours les truites côtoient vairons, goujons et écrevisse signal. Parcours idéal pour des pêches en famille ou pour taquiner dame truite au lancer, à la mouche ou au toc. L'ombre commun est présent sur l'aval de la Jordanne, notamment dans la traversée d'Aurillac. Meilleure période pour pêcher la truite : Mai, juin, juillet

Ecrevisses : Juillet, août septembre.



PARCOURS SÉLECTIF DE LA JORDANNE

À AURILLAC (voir livret réglementation)

À VELZIC (voir livret réglementation)



L'Authre : Rivière de plaine, prenant sa source à 700 m d'altitude, aux accès très faciles. Parcours le plus intéressant de Vercuères (Laroqueville) à Jussac. Toutes techniques de pêche. Espèces présentes : Truites fario, Goujons, vairons, écrevisses signal

PARCOURS SÉLECTIF SUR L'AUTHRE À MARMANHAC

(voir livret réglementation)

Le GOUL :

Sauvage et mystérieux.

Comme la Cère et la Jordanne le Goul est un cours qui naît au cœur du Massif Cantalien. Il prend sa source à proximité du Puy Gros à environ 1500 mètres d'altitude avant de terminer sa course dans l'Aveyron cinquante kilomètres plus en aval.

Très peu anthropisé se cours d'eau se caractérise par son caractère sauvage. Depuis sa source il s'écoule au cœur d'une vallée verdoyante, entrecoupée de forêts de feuillus.

Propice à toutes les techniques de pêche surtout en aval du village de Raulhac, ce cours d'eau comblera sans nul doute les amateurs de quiétude et de patrimoine. Doté d'une bonne population de truites sauvages, vous pourrez vous adonner aussi à la pêche de l'écrevisse signal. Drainant des eaux particulièrement froides les mois de mai, juin, juillet sont à privilégier. Si vous décidez de tenter votre chance sur ce secteur, faites un détour sur ses affluents rive droite ... en particulier la Rasthène, l'Embène, le Maurs.



PARCOURS SÉLECTIF SUR LE GOUL A RAULHAC

(voir livret réglementation)


La Rance, le Moulègre, le Célé et la Ressègue :

Belles rivières de la Châtaigneraie aux rives boisées, encore relativement riches en truites fario de souche locale. La pêche au toc aux appâts naturels et la pêche au lancer, en mai et juin, permettent de réaliser de belles parties de pêche.

Espèces présentes : Truites fario, Goujons, vairons, écrevisses signal.



COURS ET PLANS D'EAU DE DEUXIEME CATEGORIE

 **Le Lot :** Rivière classée en 2^{ème} catégorie. 14 Km de rivière dans le département du Cantal en rive droite, rive gauche dans le département de l'Aveyron. Alimentée, pour le Cantal par la Truyère et ses affluents qui méritent une « visite ». Composée dans sa partie cantalienne d'une succession de radiers, courants et fosses. Possibilité de capture de truites fario de grosse taille (2 kg et plus) et d'ombres communs dans les zones de courant. Dans les fosses, présence de : Barbeaux, chevesnes, goujons, gardons, perches, brochets et sandres.



Lac de Saint Etienne Cantales : Un lieu à découvrir ou à redécouvrir.

Avec ses 550 hectares, niché au cœur d'un écrin de verdure, le lac de Saint Etienne Cantales est un bel exemple de développement touristique. Associant à la fois la pêche, les loisirs nautiques et doté de structures d'hébergement et de restauration en plein renouveau, sa fréquentation ne cesse d'augmenter d'années en années.

Du point de vu pêche sa réputation n'est plus à faire. Haut lieu de la pêche du sandre, pêcheurs confirmés et amateurs trouveront sans nul doute de quoi satisfaire leur passion. Facilement accessible du bord ou en bateau, grâce entre autre à la rénovation de trois mises à l'eau (Espinet ,Renac et Puech des Ouilhes), ce lac aux eaux riches possède l'une des plus fortes biomasse piscicole de tous les lacs du Massif Central. Outre la pêche des carnassiers en particulier sandre, perches et brochets pouvant atteindre des tailles records, les pêcheurs de carpes (communes et miroirs) et de poissons blancs trouveront sans nul doute tout leur bonheur. Rajoutons à cela la présence d'une petite population de silure glane pour les amateurs et de black bass dont la remise à l'eau est obligatoire après capture. Sur ce lac ont été mis en place : des zones de pêche de nuit réservées aux carpistes et des zones classées en « réserves temporaires » où toute pêche est interdite (de mars à Juin – voir réglementation) en vue de protéger la reproduction des espèces piscicoles en particulier celle du sandre.

Dès 2019 l'expérimentation d'une nouvelle réglementation destinée à favoriser la pêche des gros brochets sur ce lac est lancée. Les pêcheurs seront dorénavant invités à relâcher les brochets de plus d'1 mètre afin de les protéger et de développer la pêche de cette espèce, de plus en plus prisée des pêcheurs et notamment des plus jeunes, pour les années à venir !





Retenue de Nèpes (35 ha) : Aval immédiat du barrage de Saint Etienne Cantalès. Bonnes populations de poissons blancs et de perches. Présence de sandres et de brochets. Accès facile en rive droite. Marnage important.

ETANGS ET PLANS D'EAU GERES PAR LES A.A.P.P.M.A.



A.A.P.P.M.A. de Maurs :

 **Plan d'eau du Moulin du Fau (commune de Maurs) :**
Alevinages réguliers en truites Arc en Ciel.

 **Plan d'eau du Moulin du Theil (commune Le Rouget) :**
Alevinages réguliers en truites Arc en Ciel.
Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

 **Plan d'eau de Cassaniouze (commune de Cassaniouze)**

 **Plan d'eau de Naucaze (commune de Saint-Julien de Toursac) :** Pêche du poisson blanc. Ouvert toute l'année.

Sur ces plans d'eau existe une réglementation spécifique (se renseigner auprès de l'A.A.P.P.M.A. de Maurs)

A.A.P.P.M.A. d'Aurillac :

 **Plan d'eau de Lafeuillade en Vézie**

Permis de pêche + carte plan d'eau à 7 € ou Permis spécifique à l'étang (annuel) à 15 € + carte plan d'eau 7 €.

6 prises maximum par jour.

Ouvert du 2^{ème} Samedi de Février jusqu'au dernier Dimanche d'Octobre

Vente de carte de pêche : Quincaillerie Mondor à Lafeuillade – Ets Laroussinie à Lafeuillade – Café Charmes à Roannes-Saint-Mary


 **Plan d'eau de Vézac**

La réglementation d'eau libre de première catégorie est appliquée sur ce plan d'eau.

Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.



A.A.P.P.M.A. de Laroquebrou :

 **Plan d'eau d'Omps**
Eau libre de première catégorie.


**POUR LES AUTRES PLANS D'EAU :
BIEN VOULOIR SE RENSEIGNER
AUPRES DES PROPRIETAIRES
OU DES MAIRIES**



Nord ouest du département



COURS D'EAU DE PREMIERE CATEGORIE

 **La Maronne** : long cours d'eau de 64 Kms situé à proximité de Saint Martin Valmeroux. La Maronne prend sa source au roc des ombres à 1347 m d'altitude. Cet affluent de la Dordogne est très varié, il forme un petit torrent dans sa partie amont avec des cascades puis plus bas s'élargit (15 à 25 m) et s'approfondit. Son accès est relativement facile, un peu plus sportif dans ses gorges.



PARCOURS SELECTIF SUR LA MARONNE ET L'ASPRE A FONTANGES

(voir livret réglementation)

PARCOURS SELECTIF SUR LA MARONNE A SAINT-MARTIN-VALMEROUX

(voir livret réglementation)


2 PARCOURS SELECTIF SUR LA BERTRANDE A SAINT-CHAMANT

(voir livret réglementation)

PARCOURS SELECTIF SUR L'ETZE A SAINT-SANTIN-CANTALES (voir livret réglementation)

PARCOURS SELECTIFS SUR L'INCON A BARRIAC-LES-BOSQUETS (voir livret réglementation)

 **La Bertrande et la Doire** : Prennent leurs sources à plus de 1 400 m. Rivières rapides, gorges en aval. Pêche de truites sauvages et de friture de vairons.

 **L'Auze** : proche de Mauriac, elle prend ses sources au puy de l'Agneau à 1353 m d'altitude. Parcours variés. Site remarquable la cascade de Salins. Son parcours devient plus difficile dans ses gorges entre le pont de la République et le barrage des Esprats.

PARCOURS SELECTIF SUR L'AUZE

A CHALVIGNAC (voir livret réglementation)

A ANGLARDS-DE-SALERS (voir livret réglementation)

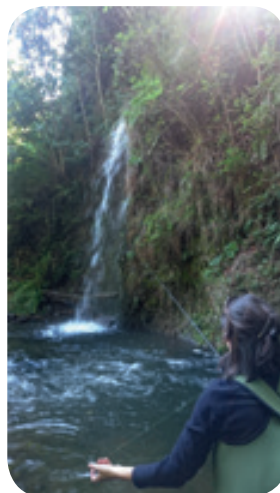
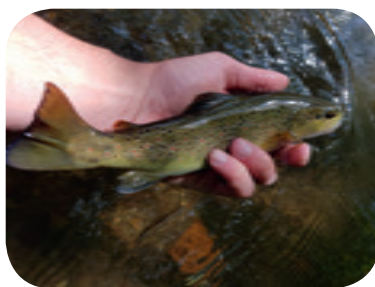


PARCOURS SELECTIF SUR LE MONZOLA ET SES AFFLUENTS À ANGLARDS-DE-SALERS (voir livret réglementation)

PARCOURS SÉLECTIF SUR LA SIONNE À DRUGEAC (voir livret réglementation)

 **La Sumène** :

à proximité d'Ydes. Belle rivière d'accès facile. Riche en truites et vairons.



PARCOURS SELECTIF SUR LA SUMENE A BASSIGNAC (voir livret réglementation).



Le Mars :

prend ses sources au pied du Puy Mary (1783 m) et s'écoule dans la très belle vallée du Falgoux. Accès relativement facile en tout point. Ce cours d'eau est en gestion patrimoniale depuis 15 ans.

PARCOURS SELECTIF SUR LE MARS A ANGLARDS-DE-SALERS

(voir livret réglementation).



La Grande Rhue (aval confluence Petite Rhue) :

Aspect de gorges sur tout son parcours. Facile d'accès du pont de Castellane (amont de Coindre) à Sarrans. Accès difficile en aval, parcours réservé à des pêcheurs sportifs prévenus. Truites de taille importante. Populations d'écrevisses signal intéressantes.

PARCOURS SELECTIF SUR LE GABACUT À MONTBOUDIF (voir livret réglementation).



La Tarentaine :

Rivière sauvage au faciès composé de gros blocs sur tout le cours et essentiellement en amont. Accès assez facile jusqu'à la forêt de Gravière, puis peu nombreux et difficiles jusqu'à Champs Sur courants rapides. En aval de Champs Sur Tarentaine bon parcours pour la pêche à la mouche, accès facile. Bonne rivière à truites.





COURS ET PLANS D'EAU DE DEUXIÈME CATÉGORIE

Lac d'Enchanet :

(400 ha – profond de plus de 60 m) : Etabli sur la Maronne, abords boisés. Pêche en bateau autorisée. Bonnes possibilités pour la pêche : Brochets, sandres, perches, carpes, tanches, poissons blancs, silures. Meilleure période : De mai à décembre.

Lac du Gour Noir (37 ha) :

Etabli sur la Maronne, au pied du barrage d'Enchanet. Difficile d'accès. Navigation interdite. Gestion cantalienne.

La Crégut :

2^{ème} catégorie piscicole. Situation géographique : Trémouille Superficie : 36,4 ha
Principales espèces présentes : Gardons, rotengles, tanches, perches, sandres, brochets, quelques truites (issues d'empoissonnement).



Le Tact :

2^{ème} catégorie piscicole.

Situation géographique : Trémouille ; Superficie : 23 ha.

Principales espèces présentes : Gardons, rotengles, tanches, perches, brochets (quelques beaux spécimens), vairons, quelques truites.

Barrage de Lastioules :

Rivière principale : Ruisseau de la Crégut.

Superficie : 125 ha, altitude : 852 m, hauteur maximale : 24 m, gestion cantalienne, A.A.P.P.M.A. de Champs Sur Tarentaine.

En limite de plateau de l'Artense et du département du Puy-De-Dôme, c'est le plus élevé de nos lacs de 2^{ème} catégorie. Il vous offre ses gardons, ses perches, ses sandres et ses brochets.

L'AAPPMA de Champs a procédé à des empoissonnements importants en brochetons.



PARCOURS SELECTIF SUR LE LAC DE LASTIOLLES

(voir livret réglementation).

La navigation est autorisée avec une puissance maximale de 6 CV, l'arrêté préfectoral concernant la réglementation de la navigation sur ce lac est affiché à l'entrée de la base de voile de Lastioules.

Méfiez-vous des hauts fonds qui foisonnent à fleur d'eau.

LES BARRAGES DE LA DORDOGNE À GESTION CORRÉZIENNE

Bort-Les-Orgues :

2^{ème} catégorie

Rives limitrophes Cantal, Corrèze, Puy-De-Dôme Surface : 1 100 ha, longueur : 20 km, altitude : 542 m, hauteur maximale : 120 m

L'Aigle :

2^{ème} catégorie

Rives limitrophes Cantal, Corrèze Surface : 800 ha, longueur : 25 km, altitude : 342 m, hauteur maximale : 90 m

Présence de lots de pêche amateur au filet. Ne soyez pas surpris et regardez où vous mettez les pieds (ou plutôt les lignes).

Marèges :

2^{ème} catégorie. Surface : 200 ha – Difficile d'accès

ETANGS ET PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LES A.A.P.P.M.A.

A.A.P.P.M.A. de Champs Sur Tarentaine

 **Le Taurons** : retenue de 1^{ère} catégorie piscicole.

Situation géographique : Trémouille ; Superficie : 22 ha.

Principales espèces présentes : perches, brochets (quelques beaux spécimens), et quelques truites. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée. 2 cannes autorisées.

 **Vaussaire** : retenue de 1^{ère} catégorie piscicole.

Situation géographique : Sur la grande Rhue en aval de Coindre. Superficie : 25 ha. Principales espèces présentes : Perches, truites, gardons, chevesnes. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée. 2 cannes autorisées.

A.A.P.P.M.A. de Mauriac

 **Val Saint-Jean** : 1^{ère} catégorie

Situation géographique : Bourg de Mauriac

Superficie : 7 ha

Principales espèces présentes : Truites (issues d'empoissonnement), perches, brochets, carpes, vairons, tanches...

Tout pêcheur doit être détenteur et porteur de la carte de pêche de l'année en cours.

Taille de capture de truites ou tous autres salmonidés fixés à 0,20 m. Quota de capture de salmonidés fixé à 6 par jour et par pêcheur.

Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

Règlement affiché sur place.

 **Etang de Lavaurs** :

Situation géographique : Lavaurs. Surface : 1,7 ha

Principales espèces présentes : Truites (issues d'empoissonnement), perches, brochets, sandres, gardons, tanches...

Taille de capture de truites ou tous autres salmonidés fixés à 0,20 m. Quota de capture de salmonidés fixé à 6 par jour et par pêcheur.

Règlement affiché sur place.

 **Etang Du Pioulat (Trizac)** : 1^{ère} catégorie

Situation géographique : sortie du bourg direction Mauriac.

Principales espèces présentes : Truites, Vairons, Gardons.

Quota de capture de salmonidés fixé à 6 par jour et par pêcheur.

Règlement affiché sur place

 **Etang de Cheyrousse** :

1^{ère} catégorie

Situation géographique : Cheyrousse proche de Trizac.

Surface : 0,5 ha

Principales espèces présentes : Truites, vairons.

Règlement affiché sur place.

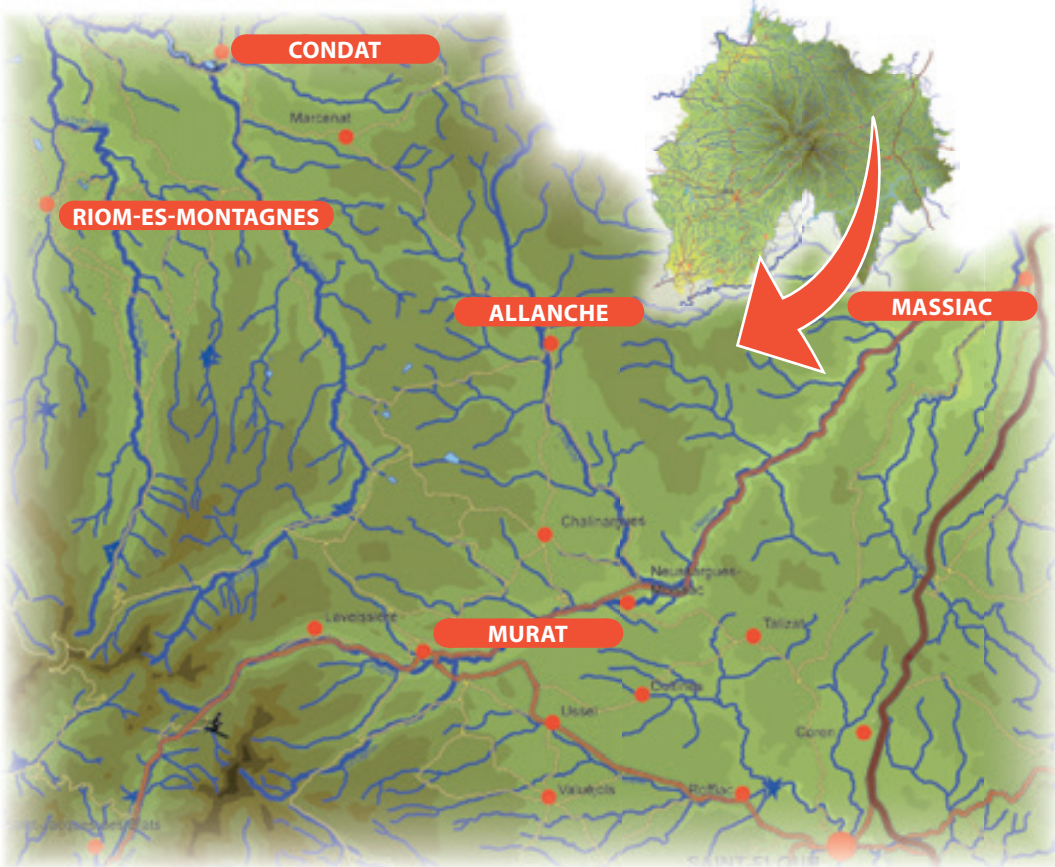


**POUR LES AUTRES PLANS D'EAU :
BIEN VOULOIR SE RENSEIGNER
AUPRES DES PROPRIETAIRES
OU DES MAIRIES**

Bassins Rhue et Alagnon



Nord Est du département



COURS D'EAU DE PREMIÈRE CATÉGORIE



La Grande Rhue :

Aspect de Gorges quasiment sur tout son parcours Cantalien. Ses berges sont boisées. C'est un grand cours d'eau sur lequel toutes les techniques de pêche peuvent être pratiquées. On y trouve des truites de taille importante ainsi qu'une bonne population d'écrevisses signal. L'ombre commun est en cours de colonisation sur le secteur de Condat et en aval.

PARCOURS SELECTIF SUR LA GRANDE RHUE A CONDAT (voir livret réglementation)



La Santoire :

Rivière méandreuse avec de grands plats, née au pied du Peyre Arse (Col de Cabre) à 1 200 m d'altitude. Se prête à la pêche à la mouche et aux esches vivantes surtout sur le plateau de Dienne – Ségur Les Villas. Rives dégagées et faciles d'accès en amont de Saint Bonnet de Condat. En aval, gorges plus difficiles d'accès mais toutefois pêche facile en débit moyen à faible, pêche sportive parmi une succession de gros blocs et de cascades dans un cadre magnifique. Pêche de l'ombre commun sur le plateau de Dienne – Ségur Les Villas. Truites fario, vairons, goujons. Meilleure période : mai à septembre.

PARCOURS SELECTIF SUR LA SANTOIRE A SEGUR-LES-VILLAS

(voir livret réglementation)

Petite Rhue et la Véronne :

Petites rivières de 5 à 8 m de large prenant leurs sources à 1 300 m d'altitude. Pêche aux appâts naturels. Sur la Véronne parcours intéressant en amont de Riom-Es-Montagnes.

Présence de sites naturels exceptionnels : Cascades du Sartre et de la Roche sur la Petite Rhue ainsi que la Cascade du Pont d'Aptier sur la Véronne.

L'Alagnon :

Rivière où toutes les techniques de pêche peuvent se pratiquer. Accès aux berges facile. Gestion patrimoniale. Très bonne population de truites fario et d'ombres communs (de souche autochtone). Meilleure période de Mai à début Juillet. Retour du saumon atlantique depuis 2004.



DEUX PARCOURS SELECTIFS SUR L'ALAGNON A MURAT ET NEUSSARGUES

(voir livret réglementation)



 **L'Allanche :** Prend sa source dans les monts du Cézallier. Nombreux petits affluents. Niveau d'eau stable. Gestion patrimoniale. Très bonne population de truites fario.



PARCOURS SELECTIF SUR L'ALLANCHE A ALLANCHE *(voir livret réglementation)*



La Sianne :

Petite rivière descendant des monts du Cézallier.
Parcours sportif du lac de Vèze à Auriac l'Eglise.
Bonne population de truites fario sauvages.
Retour du saumon dans sa partie aval.



L'Arcueil :

Prend sa source dans les Monts de la Margeride. Rivière de plaine en amont, parcours très sportif en aval de l'autoroute A 75. Gestion patrimoniale depuis 2007.

ETANGS ET PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LES A.A.P.M.A.

A.A.P.M.A. d'Allanche et Murat



Lac du Pêcher (Commune de Chavagnac) :

Superficie de 20 ha situé dans un environnement exceptionnel (la Pinatelle). Cogéré par les A.A.P.M.A. d'Allanche et de Murat. Empoisonné régulièrement en truites farios et arc-en-ciel. Réglementation particulière affichée sur place (quota de 6 truites par jour, taille de la truite à 0,23 m). Réserve de Pêche sur toute la partie amont du lac (matérialisée par des panneaux).

Renseignements : A.A.P.M.A. Allanche – A.A.P.M.A. Murat.

Ponton aménagé pour la pratique de la pêche pour les personnes à mobilité réduite.

A.A.P.M.A. d'Allanche



Lac de Vèze (commune de Vèze) :

Superficie d'environ 7 ha. Empoisonnement régulier en truites farios et arc en ciel. Réglementation de la 1^{ère} catégorie.


Renseignements : AAPPMA d'Allanche

A.A.P.M.A. de Riom-ès-montagnes

Plan d'eau de Journiac : 1^{ère} catégorie

Situation géographique : Journiac. Accès difficiles. Superficie : 4 ha.

Principales espèces présentes : Truites, gardons, perches, rotengles et vairons. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

 **Plan d'eau de Majonenc : 1^{ère} catégorie**
Géré par l'AAPPMA de Riom-es-Montagnes. Ouverture le 1^{er} mai. (voir règlement intérieur affiché sur place)
Présence de truites, brochets et poissons blancs. Pêche à 2 lignes autorisée.


A.A.P.M.A. de Condat

 **Plan d'eau de Condat : 1^{ère} catégorie**
piscicole. Situation géographique : Bourg de Condat. Alimenté par une dérivation de la Grande Rhue.


Principales espèces présentes : Vairons, truites. Réglementation particulière affichée sur place. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée. Empoisonnement en truites régulier.

 **Plan d'eau du Gabacut : 1^{ère} catégorie**
piscicole. Situation géographique : Montboudif

Principales espèces présentes : Gardons, rotengles, tanches, truites. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée. Pêche à 2 cannes autorisée. Fermeture de la pêche début octobre.

 **Plan d'eau des Essarts : 1^{ère} catégorie**
piscicole. Situation géographique : Sur la Grande Rhue aux Essarts en aval de Condat. Principales espèces présentes : Truites, goujons, vairons, perches, chevesnes, gardons, rotengles, carpes. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

 **Tourbière du Jolan : 1^{ère} catégorie.**
Asticot interdit

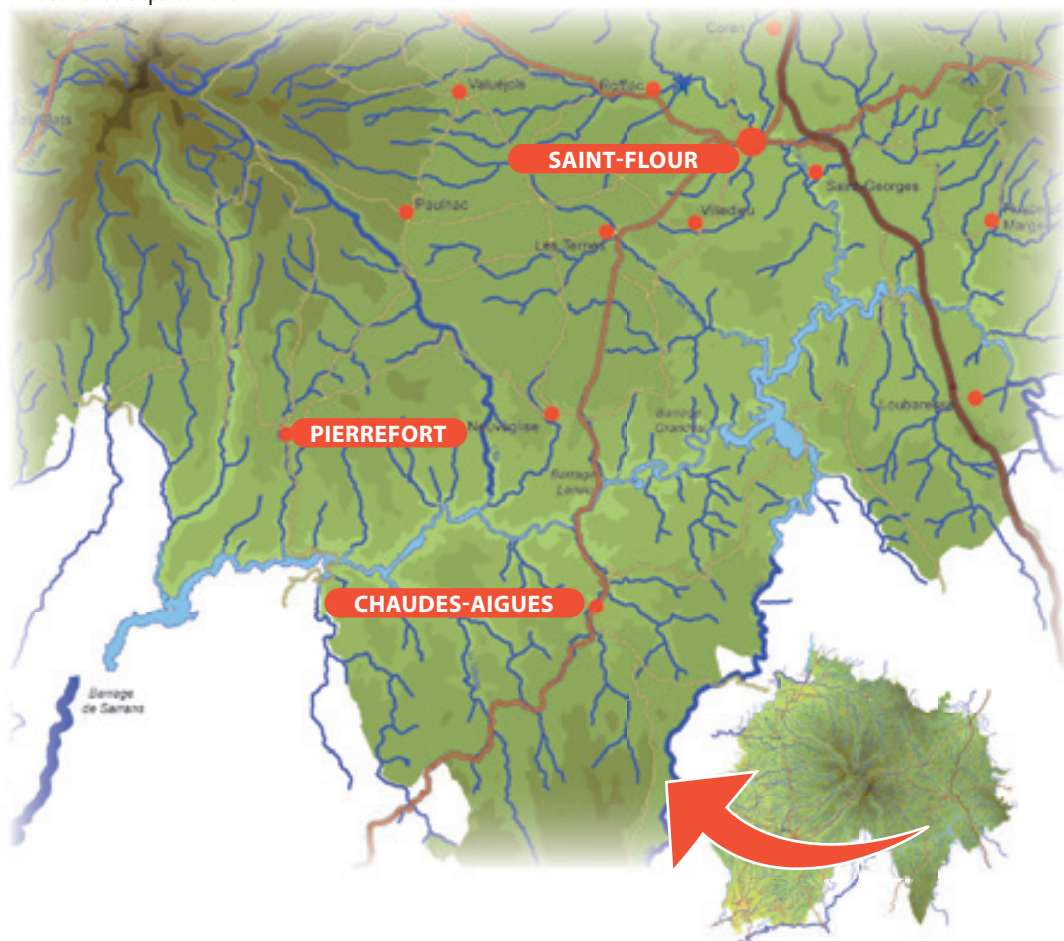
 **Plan d'eau de Collanges : 1^{ère} catégorie.**
Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

 **Plan d'eau de Saint-Saturnin :**
1^{ère} catégorie. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.


**POUR LES AUTRES PLANS D'EAU :
BIEN VOULOIR SE RENSEIGNER
AUPRES DES PROPRIETAIRES
OU DES MAIRIES**



Sud Est du département



COURS D'EAU DE PREMIÈRE CATÉGORIE


 **La Truyère** : 5 Km de rivière avant de rentrer dans le barrage de Grandval. Gérée par l'A.A.P.P.M.A. du Pays de Saint-Flour. Parcours sauvage à l'amont, familial et très facile d'accès à l'aval. Parcours aménagé au lieu-dit le Domaine de Laval (Commune de Chaliers). Empoisonnement régulier en truites farios.





PARCOURS SELECTIF SUR LES PLANS D'EAU DU DOMAINE DE LAVAL A CHALIERS

(voir livret réglementation).



 **L'Ander** : Rivière de plateau dans sa partie amont (Planèze de Saint-Flour) avec de nombreux affluents. Très bonne population de truites farios, goujons et vairons. Empoisonnement régulier en truite farios dans sa partie aval (Roffiac – Saint-Flour). Accès aux berges facile.

 **L'Epie** : Rivière de plateau en amont, parcours très sportif à partir de Rochegonde. Gestion patrimoniale depuis 1992. Très bonne population de truites farios sauvages.

 **Le Brezons** : Prend sa source au pied du Plomb du Cantal et s'écoule dans une très belle vallée glaciaire. Accès difficile en amont et relativement facile en aval (à partir du château de la Boyle). Gestion patrimoniale. Propice à toutes les techniques de pêche.

PARCOURS SELECTIF SUR LE BREZONS A BREZONS ET SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX

(voir livret réglementation).

Le Siniq :

Dans sa partie Cantal se caractérise par des courants lents, un parcours sinueux, des berges dégagées et faciles d'accès. Conflue avec la Truyère dans la retenue de Couesque (Aveyron). Propice à toutes les techniques de pêche. Très bien peuplé en truites farios sauvages, vairons et goujons. A prospecter aux environs : la Brommes.





Le Bès :

La rivière de l'Aubrac dans un cadre exceptionnel. Limite entre le Cantal et la Lozère. Se prête à toutes les techniques de pêche. Une mention spéciale pour les mois de mai et juin. Partie aval (St-Juéry) assez sportive. Belle population de truite fario sauvages à la robe ocre. Très bonne population de goujons et vairons. A prospecter aux environs l'Hère et le Rioumau.

PARCOURS SELECTIF SUR LE BES A SAINT-REMY-DE-CHAODES-AIGUES

(voir livret réglementation).

Le Tailladès :

Rivière descendant du plateau de l'Aubrac. Partie amont facile d'accès, partie aval assez sportive. Belle population de truites farios sauvages. A prospecter aux environs le Levandès et le Lebot.



COURS ET PLANS D'EAU DE DEUXIÈME CATÉGORIE

Barrage de Garabit – Grandval (1 100 ha) :

Premier barrage sur la Truyère dans un environnement sauvage et préservé. Nombreuses mises à l'eau. Présence d'îles et de presqu'îles. Pêche aussi bien du bord qu'en bateau. Riche en carnassiers (brochets, sandres, perches) en carpes (sujet capturé de 23 kg) ablettes et gardons. Empoisonnement régulier en carnassiers par l'A.A.P.P.M.A. du Pays de Saint-Flour. Le stationnement de nuit des bateaux est interdit sur ce lac à l'exception des mises à l'eau officielles (Mallet, les Bartières et Garabit).



Barrage de Lanau (200 ha) :




En chaîne avec le barrage de Grandval. Difficile d'accès, une mise à l'eau très pratique à l'embarcadère (commune de Neuvéglise) et une nouvelle à La Mourache. Cadre sauvage. Bonne population de carnassiers (brochets, sandres et perches). Navigation réglementée (puissance maximale de 15 CV). Pas de marnage. Ce plan d'eau, aux eaux froides provenant du lac de Grandval, est géré depuis plusieurs années comme un réservoir salmonicole avec un empoisonnement régulier en truites arc-en-ciel qui présentent une forte croissance dans ce type de milieu.

Barrage de Sarrans (1 000 ha) :

Gestion et réglementation de la pêche par la Fédération de Pêche de l'Aveyron. Cadre sauvage et préservé. Difficile d'accès. Mises à l'eau : Laussac, Tréboul, Estourniès.


ETANGS ET PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LES A.A.P.P.M.A.


A.A.P.P.M.A. de Pierrefort


 **Etang de Montrozier (commune de Pierrefort)** : Superficie de 1 ha. Empoisonnement régulier en truites farios. Réglementation particulière – carte plan d'eau en plus. Renseignements : A.A.P.P.M.A. Pierrefort.




A.A.P.P.M.A. du Pays de Saint-Flour

 **Etang du Domaine de Laval (commune de Chaliers)** : 2 Etangs en bordure de la rivière La Truyère, d'une superficie totale d'environ 2 ha. Pêche au coup uniquement.

 **Plan d'eau du Faubourg** : 1^{ère} catégorie, superficie de 0.5 ha, commune de Saint-Flour situé sur la rivière l'Ander, entre le pont vieux et la passerelle, parcours découverte réservé uniquement aux enfants titulaires de la carte découverte. Ouvert tous les jours, à partir de 14 h. Quota de 6 truites par jour et par pêcheurs. Taille de la truite : 0.23 m. Pêche au coup uniquement. Lancer et mouche interdits. Renseignement : AAPPMA du pays de Saint-Flour.

 **Etang de Belvezet** 1^{ère} catégorie, (Commune de Tiviers) : Superficie de 1 ha. Empoisonnement régulier en truites farios. Réglementation particulière (quota de 6 truites – taille de la truite 0,23 m – ouvert uniquement les mercredis, samedis et dimanches – seule la pêche au coup est autorisée). Renseignements : A.A.P.P.M.A. Saint-Flour.

 **Etang de Lastic (Commune de Lastic) co-géré avec AAPPMA Massiac** : Superficie de 1 ha. Empoisonnement régulier en truites farios et arc-en-ciel. 1^{ère} Catégorie. Renseignements AAPPMA du pays de Saint-Flour, AAPPMA de Massiac et mairie de Lastic.



**POUR LES AUTRES PLANS D'EAU :
BIEN VOULOIR SE RENSEIGNER
AUPRES DES PROPRIETAIRES
OU DES MAIRIES**

Bienvenue dans le Cantal !





Depuis 2015, le Département du Cantal est responsable de la mise en œuvre d'un Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques, considérant que la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques répond à de nombreux enjeux.

Actions territoriales et partenariales

Le Conseil départemental assure une animation territoriale afin d'accompagner l'émergence de structures de gestion locales de l'eau.

Il apporte un **appui technique et un soutien financier** aux collectivités pour la définition et la mise en œuvre de projets en faveur de la connaissance, la préservation et la gestion des cours d'eau et zones humides.

En parallèle, le Département mène différentes actions en **faveur du développement de la pêche comme activité touristique et de loisir**, avec la Fédération de pêche et ses associations.

En 2018, la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques et le Département ont poursuivi le partenariat engagé en faveur de la mise en œuvre d'un programme d'actions partagé, dans le cadre d'une **convention annuelle d'objectifs**. À ce titre, le Département a apporté un soutien de 12 200 € à la Fédération.

Actions pilotées par le Département

Le Département assure la mise en place d'un Réseau Complémentaire Départemental (RCD) de suivi de la **qualité des cours d'eau**, qui comprend **20 stations** de mesures réparties sur le territoire et réalise une synthèse annuelle de l'ensemble des résultats des suivis mis en œuvre dans le département.

En interne, le Service Environnement et aménagement rural assure une **assistance technique et juridique** pour la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale.



Actions de promotion et sensibilisation



PÊCHE ET TOURISME

Durant l'été 2018, la Fédération de Pêche et 9 AAPPMA du Cantal (Champs sur Tarentaine, Chaudes-Aigues, Massiac, Murat, Allanche, Pierrefort, Saint-Flour, Vic-sur-Cère et Condat) se sont engagées dans la mise en place d'animations « Découverte et initiation à la pêche de loisir » en direction des vacanciers et des habitants des différents territoires.

En partenariat avec les Offices de Tourisme (pour la promotion) et des Moniteurs guides de pêche professionnels (pour l'animation), 36 après midi « pêche et découverte du milieu aquatique » ont été proposées du 17 juillet au 24 août.

Au menu : pêche de la truite en réservoir et initiation pêche à la mouche, pêche des écrevisses de Californie, pêche des carnassiers en float tube et des cyprinidés.



CANTAL TOUR SPORT 2018

La Fédération de Pêche du Cantal et les AAPPMA concernées ont participé à la troisième édition du Cantal Tour Sport.

Cette manifestation organisée par le Conseil Départemental du Cantal s'est déroulée sur 6 sites et a rassemblé plus de 6000 adolescents qui ont pu découvrir et s'initier à une multitude d'activités nature.

Pour notre activité, ont été proposés : la pêche des carnassiers en bateau et en float tube - la découverte des sensations du combat avec un poisson sur le simulateur de pêche – la pêche à la mouche en float tube.



CHALLENGE INTERDÉPARTEMENTAL DE PÊCHE AUX CARNASSIERS HENRI HERMET

Barrage de Garabit/Grandval

03 et 04 novembre 2018

80 équipages inscrits - 146 poissons homologués



2 MANCHES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PÊCHE TRUITE AUX LEURRES DANS LE CANTAL

En avril sur la Rivière Alagnon et en mai sur la rivière La Jordanne.

Ces deux compétitions, rassemblant l'élite française de la discipline, étaient organisées conjointement par la Fédération de Pêche du Cantal, les AAPPMA d'Aurillac, Massiac, Murat et la Fédération Française de Pêches Sportives.

A l'unanimité, les participants ont salué la qualité exceptionnelle de l'organisation.

Démonstration une fois de plus de l'attractivité du Cantal pour l'activité, le loisir, le sport qu'est la pêche.



COUPE DE FRANCE DE PÊCHE DES CARNASSIERS EN FLOAT TUBE

28 et 29 juillet sur la barrage de Lastioules

Organisée conjointement l'AAPPMA de Champs sur Tarentaine, la Fédération Française de Pêches Sportives et le Centre de Pêche de Lastioules, avec le soutien de la Fédération de Pêche du Cantal.



PRESTON MASTER FEEDER

Barrage de Saint Etienne Cantalès
03 et 04 novembre 2018

Organisé par le Comité Départemental de Pêche sportive au coup.

Soutenu par la Fédération de Pêche du Cantal .

Plus de 60 compétiteurs inscrits , français et étrangers .

1300 kg de poissons capturés



PRESTON FEEDER CUP
03 ET 04 NOVEMBRE 2018
BARRAGE DE ST ETIENNE CANTALES (15)

ORGANISE PAR LE TEAM PASSION PECHE,
CANTAL 15
ET LA PARTICIPATION
DE LA SOCIETE PRESTON INNOVATIONS

PROGRAMME ET INSCRIPTION
A PARTIR DU 30 JUIN 2018
LIMITE A 60 PECHEURS

sonubaits.com

LE SPECIALISTE PECHE HAUT CANTAL



ARTICLES DE PECHE - APPATS VIVANTS - GUIDAGE
LOCATIONS BARQUES ET FLOAT-TUBES



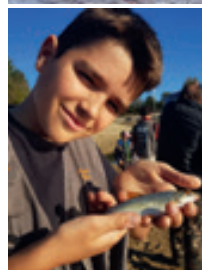
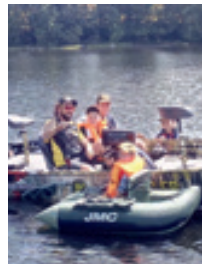
Lac de Lastioulles - la Crégut - 15270 TREMOUILLE
www.centredepechedelastioulles.com - 04 71 40 27 68



Ateliers Pêche Nature



”Grâce à nos écoles, les enfants pourraient bien donner des leçons à leurs parents.



7 fonctionnent dans le Département :

AAPPMA St Flour – Massiac – Murat/Allanche – Riom es Montagnes – Champs sur Tarentaine – Aurillac - Maurs

- ▶ Apprendre à pêcher
- ▶ Etre autonome
- ▶ Respecter le poisson et la nature
- ▶ Encadrement et animation par des Moniteurs guide de pêche professionnels et les membres bénévoles des AAPPMA
- ▶ Pêche de la truite à la mouche , au toc .
- ▶ Pêche des carnassiers en bateau et en float tube
- ▶ Pêche au coup

Pour tout renseignement, contacter l'AAPPMA locale ou la Fédération de Pêche



INTERVENTIONS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Eduquer et Sensibiliser les jeunes générations font partie des missions et actions de la Fédération et des AAPPMA . En 2018 , ce sont près de 50 interventions qui ont été réalisées par les techniciens de la Fédération auprès des établissements scolaires . Plus de 1000 enfants ont découvert le fonctionnement et la diversité des milieux aquatiques d'eau douce , une initiation à la pêche a bien souvent terminé les animations .



PARTENARIATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Depuis plusieurs années , la Fédération est partenaire des Lycées Agricole d'Aurillac , Saint-Flour et du Collège de Massiac . Des interventions régulières des techniciens dans ces établissements qui ont intégré l'Environnement dans le cursus scolaire. Des cours théoriques suivis de mise en application sur le terrain.



PÊCHE ET ANIMATION DES TERRITOIRES

En plus des actions qu'elle porte directement, les AAPPMA cantalienne se mobilisent pour promouvoir la pêche dans leurs territoires respectifs et elles bénéficient systématiquement du soutien de la Fédération.

- AAPPMA Massiac : Fête des Palhas
- AAPPMA Murat : Brocante de la Pêche
- AAPPMA Laroquebrou : journée pêche pour ADAPEI + Florales + journée environnement auprès des écoles
- AAPPMA Aurillac : Vital Sport Décathlon
- AAPPMA Riom es Montagnes, AAPPMA Mauriac, AAPPMA Maurs, AAPPMA Saint-Flour : journée environnement auprès des écoles



VISITE DE LA RÉGION AURA À LA FÉDÉRATION DE PÊCHE

Mrs les conseillers régionaux P. MEUNIER et A. MARLEIX ont rendu visite à notre Fédération le 26 octobre 2018. Une occasion pour eux de se rapprocher du terrain et faire le point sur la convention triennale signée entre la Région et les 12 Fédérations.

Rappelons que la Région soutient les 12 Fédérations du territoire, dont la nôtre. Différentes actions ont bénéficié de l'aide financière de la Région AURA.



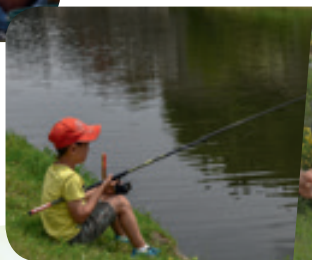
DIMANCHE 03 JUIN 2018 , C'ÉTAIT LA FÊTE NATIONALE DE LA PÊCHE !

Beaucoup de personnes ont profité des animations mises en place par les AAPPMA de Massiac, Saint-Flour, Murat , Laroquebrou, Pleaux et Maurs .

Pêche à la truite, initiation pêche à la mouche en float tube, simulateur de pêche, découverte des petites bêtes de l'eau, exposition milieu aquatique... le public n'avait que l'embarras du choix.

Un grand coup de chapeau à tous les bénévoles des AAPPMA qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire découvrir le loisir pêche .

Rendez-vous en 2019, le dimanche 02 juin sur la rivière Cère à Arpajon sur Cère. Un seul lieu pour tout le Cantal, en même temps que le Championnat du Monde de pêche truite aux leurres.





EMPOISSONNEMENT DES LACS DE BARRAGES

Comme chaque année à l'automne, la Fédération de Pêche du Cantal et les AAPPMA gestionnaires des barrages de Saint Etienne Cantalès (Aurillac, Laroquebrou et Maurs), Enchanet (Pleaux), Grandval et Lanau (Saint-Flour), Lastiouilles (Champs sur Tarentaine) procèdent à des empoisonnements des lacs en brochets, sandres, perches, cyprinidés et autres. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du Plan de Gestion des barrages classés en seconde catégorie établi par la Fédération et les AAPPMA du Cantal. L'objectif est de compenser un déficit de la reproduction naturelle de certaines espèces (brochets) liés aux variations des niveaux d'eau, mais aussi de maintenir un niveau de population digne de la réputation des lieux.

En 2018, ce sont 25000 euros qui ont été investis

Soutenir et favoriser le développement des espèces piscicoles présentes font parties des priorités des collectivités piscicoles du Département. Parallèlement aux opérations de déversements, la Fédération et les AAPPMA organisent des opérations de nettoyage et d'ensemencement des berges, des compétitions tel que le Challenge interdépartemental de pêche des carnassiers.

Des projets d'aménagement sont aussi en cours pour des mises à l'eau des bateaux sur Saint Etienne Cantalès (Ribeyres sur la commune de Pers), Enchanet (Pont du Rouffet), Grandval (autorisation sur la plage de Mallet).



De belles captures en 2018





CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR LE PLAN D'EAU DE CONDAT

Le lac de Condat est un lac de 1ère catégorie piscicole situé dans le bourg de Condat en bordure de la Grande Rhue.

De nombreux pêcheurs viennent pratiquer sur ce plan d'eau facilement accessible sur lequel sont régulièrement réalisés des déversements en truites adultes afin de satisfaire le plus grand nombre.

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, un dispositif de pêche adapté aux personnes à mobilité réduite a été créé durant l'été 2018.

Les travaux d'un montant de 1363 euros sont financés par la Fédération Départementale, l'AAPPMA de Condat, la Fédération Nationale pour la Pêche en France et la Région Auvergne Rhônes Alpes. La commune de Condat prend quant à elle à sa charge la réalisation de l'accès au dispositif.



AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA MISE À L'EAU DU PONT DU ROUFFET (LAC D'ENCHANET)

La mise à l'eau du Pont du Rouffet est utilisée notamment en période printanière et estivale par les pêcheurs du lac lorsque celui-ci présente une côte haute.

L'accès à la berge était devenue compliqué du fait du ravinement du chemin d'accès. Il a donc été décidé de reprendre la piste d'accès à la mise à l'eau afin de la rendre utilisable par tout temps.

Cette opération d'un montant de 2400 euros est financée par la Fédération de Pêche du Cantal, l'AAPPMA de Pleaux et la Fédération Nationale pour la Pêche en France.



ETUDES SPECIFIQUES

Etude génétique de la population d'ombre commun de l'Alagnon

L'ombre commun est naturellement présent uniquement sur le bassin de l'Alagnon dans le Cantal. Celui-ci a été introduit sur d'autres cours d'eau comme la Cère ou la Santoire.

Une étude génétique a été lancée en 2016 pour connaître l'identité génétique des ombres communs de l'Alagnon et ainsi savoir si ceux-ci présentent des spécificités particulières par rapport aux populations présentes sur les autres cours d'eau du bassin de la Loire, ce qui en terme de gestion de l'espèce est primordial.

Pour se faire, des fragments de nageoires ont été prélevés sur des ombres capturés à la ligne ou lors de pêches électriques sur différents secteurs identifiés de l'Alagnon. Ces échantillons sont en cours d'analyse au moment de la rédaction du livret. Les résultats seront connus à la fin de l'année 2017.

Les résultats de l'étude mettent en avant la présence de populations d'ombres communs autochtones présentant des caractéristiques génétiques propres différentes de celles observées chez les ombres des autres bassins français. **Il existe donc bien une « souche Alagnon » chez les ombres communs, comme pour la truite fario !**





SHEM—Novembre 2017—© Sophie Le Scaon

**Pour que la pêche
reste un plaisir,
prudence à l'aval
des ouvrages
hydroélectriques**

Pêcheurs, surveillez la montée des eaux !

ETUDES SPÉCIFIQUES

Des études piscicoles ont également été réalisées par la Fédération pour le compte de différents maîtres d'ouvrages (EDF, SIGAL, SMBRC, CD15...). Des opérations de ce type ont été réalisées :

- Sur le site de la Tourbière de Pierrefite une étude piscicole a été réalisée pour le compte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne afin de déterminer la diversité piscicole et astacicole des pièces d'eau recouvrant une ancienne tourbière afin de proposer des mesures de gestion adaptée.

- Un diagnostic piscicole et astacicole a également été réalisé pour le compte du Conseil Départemental sur les cours d'eau de l'Espace Naturel Sensible du cirque de Récusset. Cette étude a permis d'apprécier la répartition de certaines espèces comme la truite commune et le chabot, et également de proposer des mesures de gestion adaptées afin d'améliorer l'état des cours d'eau.

- Réalisation d'un diagnostic de l'état hydromorphologique et des populations piscicoles des cours d'eau du haut bassin du Veyre. Cette étude a été réalisée afin d'observer les sources des perturbations connues sur le secteur pour permettre de réaliser des actions de restauration adaptées à l'avenir.

- Sur 10 cours d'eau (Rioumau, Petite Rhue d'Eybes, Grolle, Rasthène, Santoire Véronne, Veyrines...) des opérations ont été réalisées afin de déterminer l'Indice Poisson Rivière (IPR) pour le compte du Conseil Départemental dans le cadre du suivi de la qualité des masses d'eau du Cantal.

- D'autres opérations destinées à déterminer des IPR ont été réalisées dans le cadre des différents Contrats Territoriaux (Célé, affluents rive droite Truyère) sur 5 cours d'eau (Arcomie, Rau de Mongon, Ressègue, Moulègre et Rance).





RESTAURATION ET EXTENSION DE ZONES FAVORABLES À LA REPRODUCTION DES SALMONIDÉS SUR LA CÈRE À LAROQUEBROU

La Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Laroquebrou, ont pour mission principale la gestion de la ressource piscicole et des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, une nouvelle opération de restauration de sites de reproduction pour la truite fario a été lancée cette fin d'été sur la Cère. Celle-ci fait suite aux travaux déjà réalisés en 2015 et 2016 dans le bourg de Laroquebrou qui avait permis de créer 600 m² de zones favorables. En 2017 des crues hivernales très importantes ont naturellement entraîné une forte remobilisation des sédiments de la rivière dont une partie des graviers déposés ces années-là. Ces premières opérations ayant été des succès, puisque des centaines de truites ont utilisés ces surfaces pour se reproduire quelques temps après la fin des travaux, l'AAPPMA de Laroquebrou et la Fédération ont souhaité renouveler l'opération... 6 sites présentant des caractéristiques favorables ont été retenus, 2 le long du camping de Laroquebrou, 3 au niveau du moulin de Laroquebrou et 1 en aval du bourg.

L'objectif est donc de créer des surfaces favorables à la reproduction des truites communes sur ce secteur déficitaire (effet des retenues hydroélectriques bloquant le transit naturel des sédiments). Le potentiel en géniteurs étant important sur ce tronçon de la Cère, le manque de zones de reproduction conduit à un phénomène de surcreusement et surexploitation des quelques zones favorables existantes, ce qui limite le recrutement en alevins suite à la reproduction.

Se sont donc 150 m³ d'un mélange de graviers roulés et de galets qui ont été déposés dans le lit de la Cère, ce qui représente une surface d'environ 1100 m². Les alevins produits naturellement sur ces zones se répartiront au printemps à la recherche d'habitats par dévalaison naturelle et alimenteront la population de truite de la Cère en aval de ces sites.

Ce projet s'inscrit donc dans une véritable démarche de gestion patrimoniale des populations piscicoles à l'échelle du département.

Cette action, d'un montant de 15312 euros, est financée par l'AAPPMA de Laroquebrou, la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, la Fédération Nationale pour la Pêche en France et la Région Auvergne Rhônes Alpes.



RESTAURATION DU RUISSEAU DE BRANUGUES (AFFLUENT DE LA CÈRE) – 2^{ÈME} TRANCHE

Ce ruisseau est aujourd'hui en mauvais état mais présente un fort potentiel pour les espèces piscicoles locales et notamment la truite commune puisqu'il présente un débit intéressant même en période sèche ainsi que des zones favorables à la reproduction de l'espèce. C'est le premier affluent notable en aval des barrages hydroélectrique de Saint-Etienne-Cantalès et Nèpes ce qui en fait un cours d'eau clé pour la dynamique des espèces présentes sur la Cère en aval de ces barrages.

L'objectif est de limiter le piétinement des berges et du lit des bovins en mettant le lit en défens par la pose de clôture et l'installation de passages à gué et d'abreuvoir. Des passages busés bloquant pour la circulation piscicole ont également été enlevés. Cette opération constitue une deuxième phase d'un plan global de restauration de ce cours d'eau qui va s'échelonner sur plusieurs années... En 2018, 2,4 km de berges ont été mises en défens et 6 passages à gués ont été créés pour un montant total de 18025 euros financés par la Fédération, l'AAPPMA de Laroquebrou, la Fédération Nationale, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Auvergne Rhônes Alpes.



RESTAURATION DU RUISSEAU DE LA BEAUTÉ (BROMME) 1^{ÈRE} TRANCHE

Le ruisseau de la Beauté, comme l'ensemble des cours d'eau de ce secteur, est avant tout affecté par le piétinement des bovins induisant un colmatage du substrat et la dégradation de la qualité de l'eau. La réalisation de mise en défens des cours d'eau peut permettre rapidement de restaurer leur état et par la même occasion celui des populations piscicoles.

L'opération a consisté en la mise en défens de 1,4 km de berges. Cette première démarche a également pour objectif de faire prendre conscience localement des enjeux de préservation des milieux aquatiques et de les concilier avec les pratiques agricoles. Ceci est d'autant plus important sur ce secteur qu'aucune démarche de gestion de l'eau à l'échelle du bassin n'est pour l'heure engagée par les collectivités.

Le montant total de l'opération s'élève à 10972 euros et est financée par la Fédération, l'AAPPMA de Vic-sur-Cère, la Fédération Nationale, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Auvergne Rhône Alpes.

ENTRETIEN SÉLECTIF DES BERGES DE L'ALAGNON À LABORIE

L'AAPPMA de Murat, en complément des travaux prévus par le contrat territorial Alagnon, a souhaité intervenir sur la végétation des berges de l'Alagnon.

1180 mètres de berges ont été nettoyés sur l'Alagnon au niveau du lieu-dit Laborie sur les communes de La-Chapelle-d'Alagnon et Albepierre-Bredons pour améliorer la pratique de la pêche. Ces travaux ont aussi permis le nettoyage de plusieurs zones potentielles pour la reproduction.

Les propriétaires riverains concernés ont bien voulu autoriser ces travaux et partager leur droit de pêche avec l'AAPPMA.

Ils ont été réalisés par l'ESAT de Montplain.

Les collectivités piscicoles (FNPF, AAPPMA, FDAAPPMA) ont financé l'ensemble de cette opération, pour un montant total de 5520 €.



Entretien de la ripisylve sur l'Alagnon

RESTAURATION DE LA CIRCULATION PISCICOLE SUR L'AUTHRE

De nombreux ouvrages présents sur le lit de l'Authre sont infranchissables pour les espèces piscicoles et le transit sédimentaire. Un de ces ouvrages, qui est une ancienne chaussée d'irrigation non utilisée depuis plus de 30 ans totalement infranchissable pour les truites notamment, va être aménagée pour permettre la migration des espèces piscicoles.

Après la réalisation d'une étude préalable en 2017, les travaux d'effacement de l'ouvrage et de restauration du méandre de l'Authre ont été en partie réalisés en 2018. Ces travaux ont permis aujourd'hui de rétablir durablement la circulation piscicole et le transit sédimentaire. Des surfaces importantes favorables à la reproduction des salmonidés sont réapparues suite à cette opération.

Ces travaux d'un montant de 32210 euros ont été financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre d'un appel à projet spécifique.



RESTAURATION DE LA CIRCULATION PISCICOLE SUR L'ANÈS

Plusieurs ouvrages non utilisés aujourd'hui ont été recensés sur l'Anès aval. Ceux-ci ont un impact indéniable sur la dynamique locale des espèces et notamment la truite commune. Ils empêchent les individus de migrer vers de nombreuses zones favorables à la reproduction observées sur le ruisseau à quelques centaines de mètres de la confluence avec la Rance. La Rance présentant un ensablement chronique limitant la productivité des frayères (colmatage) sur son secteur aval, la re-connexion de cet axe avec les affluents représente un enjeu majeur pour le maintien des espèces piscicoles locales. Une démarche a donc été initiée en 2017 afin de supprimer le 1er ouvrage bloquant en aval de l'Anès.

Une étude préalable a été réalisée par le bureau d'étude ECOGEA en 2017. Suite à cette étude l'effacement total a été effectué durant l'été 2018. En parallèle une stabilisation de la berge par un enrochement ainsi qu'une zone d'abreuvement ont été créées. Suite à ces travaux les premières frayères ont été observées en novembre sur le tronçon rendu de nouveau accessible aux géniteurs de truites communes remontant de la Rance.

Cette opération d'un montant de 30300 euros a été financée par la Région Auvergne Rhônes Alpes et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.



RESTAURATION DE LA CIRCULATION PISCICOLE ENTRE LA MARONNE ET LE RUISSEAU LA LANDE

Le ruisseau de la Lande est un affluent rive gauche de la Maronne se jetant dans celle-ci à Saint-Martin-Valmeroux. Ce petit affluent présente des habitats favorables à la reproduction des truites communes et des chabots, toutefois celui-ci est déconnecté de la Maronne par la présence d'un infranchissable artificiel.

Cet ouvrage ne pouvant être détruit entièrement il a été décidé de créer un aménagement afin de fractionner la hauteur de chute de 75 cm en 3 chutes de 25 cm franchissables pour les truites communes.

Cet aménagement d'un montant de 2946 euros a été financé par la Région Auvergne Rhônes Alpes, l'AAPPMA de Pleaux, la FDPPMA15 et la Fédération Nationale pour la Pêche en France.

Ces opérations, sous maîtrise d'ouvrage de Hautes-Terres Communauté, sont financées en partie par les collectivités piscicoles (AAPPMA de Murat, FDAAPPMA et FNPF).



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR L'ALLANCHE

La commune de Pradiers, en application de la réglementation, a porté la maîtrise d'ouvrage de la restauration de la continuité écologique sur l'Allanche au niveau d'un chemin rural. 4 buses ont été remplacées par un pont, libérant ainsi totalement le lit du cours d'eau.



Pont en fin de chantier, crédit photo SIGAL

La Fédération a assuré le sauvetage des poissons avant les travaux, le SIGAL la maîtrise d'œuvre des travaux, dans le cadre du contrat territorial Alagnon.

Les travaux ont été financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le SIGAL. La participation financière des collectivités piscicoles, dont l'AAPPMA d'Allanche, est de 10 %, soit 3743 €.

ETUDE PRÉALABLE À L'EFFACEMENT D'UN OUVRAGE SUR LE LOUBINOUX EN VUE DE RÉTABLIR LA CIRCULATION PISCICOLE ENTRE LA GRANDE RHUE ET CET AFFLUENT

Le Loubinoux est un cours d'eau de 1^{ère} catégorie se jetant dans la Grande Rhue en amont de Condat. Celui-ci héberge différentes espèces comme la truite commune, le chabot, la loche franche et le vairon. Un passage busé a été créé sur l'aval de son cours il y a une vingtaine d'années afin de permettre son franchissement par des engins forestiers. Cet ouvrage long de 10m engendre une rupture de la circulation piscicole, empêchant les individus remontant de la Grande Rhue de venir se reproduire sur ce cours d'eau présentant des habitats de reproduction et de grossissement des juvéniles favorables.

Il a donc été décidé de lancer une étude préalable confiée à un bureau d'étude spécialisé afin d'établir les modalités d'intervention qui permettront de rétablir la circulation piscicole tout en maintenant le franchissement du cours d'eau par les engins. L'objectif est de réaliser les travaux d'effacement en 2019 ou 2020.

Cette étude d'un montant de 15846 euros est financée par la Région Auvergne Rhônes Alpes, la Fédération Nationale pour la Pêche en France, La FDPPMA15 et l'AAPPMA de Condat.



ETUDE COORDONNÉE DE FAISABILITÉ D'AMÉNAGEMENT DE SEUILS SUR LA SUMÈNE

La Sumène aval est un cours d'eau classé en liste 2 au titre de l'article L217-17 du code de l'environnement, ce qui implique que la continuité écologique doit y être rétablie. Chaque propriétaire d'ouvrage situé sur le cours d'eau est concerné.

Etant impliquée à différents titres dans l'amélioration de l'état de ce cours d'eau, la Fédération de pêche du Cantal s'est portée maître d'ouvrage d'une étude de faisabilité d'aménagement de trois seuils, pour appui aux propriétaires.

Ces ouvrages sont situés sur la commune d'Ydes, sur le territoire de l'AAPPMA de Mauriac. Aucun d'entre eux n'est équipé de dispositif de franchissement, pour les poissons ou pour les sédiments. Cette étude coordonnée a été réalisée par le bureau d'études spécialisé SINBIO. Elle a permis de décrire et chiffrer deux scénarios par ouvrage : aménagement et suppression, avec maintien des usages, et donc permettre aux propriétaires de faire un choix.

Le coût total est de 17 200 €. La participation financière des collectivités piscicoles s'élève à 30 %, en complément du financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



Seuil d'Ydes-Bourg

ACTIONS DE RESTAURATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE CÉLÉ

La Fédération a décidé de participer aux actions portées par le Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé dans le Cadre du nouveau Contrat de Rivière Célé.

Ces actions ont été définies en collaboration avec la Fédération, elles sont inscrites dans un plan de gestion des milieux aquatiques et alluviaux pour la période 2014-2019.

Ce programme comprend des actions déclinées sur un nombre de cours d'eau important et également des actions issues de nouvelles préoccupations locales ou réglementaires, complémentaires aux premières pour l'atteinte des objectifs : reconquête de la continuité écologique, sécurisation et valorisation des loisirs aquatiques, gestion des plans d'eau, mise en œuvre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin du Lot, . . .

La Fédération pour cette année participe techniquement et financièrement à la réalisation de plusieurs actions complémentaires de celles réalisées par la Fédération et concordantes avec les prescriptions du PDPG. En outre de vastes travaux de restauration complète du ruisseau d'Arcambe dans la traversée de Mours ont été financés à hauteur de 5% par le monde de la Pêche.

AUGMENTATION DES SURFACES DE REPRODUCTIONS POUR LES ESPÈCES PHYTOPHILES PAR ENSEMENCEMENT DES BERGES DU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALÈS

Certaines espèces présentes en lac de barrage nécessitent des végétaux aquatiques comme support de ponte. C'est le cas du brochet, du rotengle ou encore de la tanche. Les lacs de barrage présentant un marnage important et une faible surface recouverte par des végétaux aquatiques, l'ensemencement des berges avec un mélange grainier adapté peut permettre d'accroître significativement les surfaces de reproduction de ces espèces. Une première opération de ce type avait été réalisée à l'automne 2016 avec succès par les AAPPMA co-gestionnaires du lac. Cette opération a été reconduite début octobre 2018. Les conditions favorables ont permis la germination des graines sur de nombreux fonds d'anses.





LE SUIVI DES PEUPELEMENTS PISCICOLES

En 2018 se sont 80 pêches électriques qui ont été réalisées par la Fédération sur l'ensemble des bassins du département. Celles-ci ont pour objet le suivi de l'état des peuplements piscicoles, la réalisation d'études ou encore le sauvetage préalablement à des travaux par exemple.



En effet, sur ce total 38 pêches revêtaient un objectif de connaissance, 25 entraient dans le cadre de réalisation d'études (détermination de l'Indice Poisson Rivière par exemple) et 17 étaient destinées à sauver le peuplement présent sur des zones affectées par des travaux (réfection de pont, stabilisation de berges...) ou des assècs.

Les inventaires sont réalisés de façon très précise suivant un protocole permettant d'estimer les paramètres

caractérisant un peuplement et les populations des différentes espèces (densité, biomasse, potentiel de reproduction, recrutement, structure de chaque population, Indice Poisson Rivière, Niveau Biotypologique).



POIDS ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE DANS LE CANTAL

La Fédération a souhaité évaluer le poids économique de la pêche à l'échelle du département par une étude spécifique, réalisée par Argo&Siloe. Ce poids est estimé à 7,8 Millions d'euros (en chiffre d'affaires) en 2016 dont 360 000 € liés au bénévolat, correspondant à 15,2 emplois équivalent temps plein.

Le poids économique global

Activités directement liées à la pêche : 4,96 M€ (matériel, nautisme, guides de pêche, associations de pêche).

Activités indirectement liées à la pêche : 2,44 M€ (déplacements, restauration, hébergements).

La dépense annuelle moyenne d'un pêcheur est de 784 €, quand le budget loisirs et sports d'un ménage cantalien est de 394 €.

Cette estimation est minimale car elle ne tient pas compte des pêcheurs ne prenant pas leur carte de pêche dans le Cantal, ni des activités des clubs de pêche, ni des résidences secondaires.

Les pêcheurs du Cantal

30% des pêcheurs qui prennent leur carte de pêche dans le Cantal sont extérieurs au département.

6,8% des habitants du Cantal pratiquent la pêche, contre 2,4% à l'échelle nationale.

L'âge médian des pêcheurs est de 42 ans, contre 45 ans pour les habitants du Cantal. Le nombre moyen de jours de pêche annuel est de 45 jours, le plus souvent seul ou entre amis, à 35 km en moyenne de son lieu d'habitation.

Les associations de pêche cantaliennes

En 2016 soit 799 actions au total ont été menées par les associations de pêche soit 2 actions par jour.

71% de ces actions concernent la préservation de l'environnement.

9,2% des élèves d'élémentaire ont été concernés par une action d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

L'impact touristique

Au moins 10 000 touristes pêcheurs s'ajoutent aux 14 500 pêcheurs ayant une carte de pêche du Cantal, générant un nombre de nuitées de 73 890 en 2016.

La pêche est un facteur d'attractivité résidentielle, 13% des séjours ont lieu dans des résidences secondaires. Les autres hébergements principaux sont les campings (35%) et les gîtes (25%).

Afin de valoriser au mieux cette étude la Fédération a organisé en février 2018 une présentation de ces résultats auprès des élus locaux, des offices de tourisme et de l'ensemble de ses partenaires. Une plaquette de présentation des actions des pêcheurs et de leur poids économique a aussi été éditée.



CléVacances

LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES



THOMAS DELAMAIDE MONITEUR GUIDE DE PÊCHE

15000 Aurillac

*Découverte - Initiation - Perfectionnement
Pêche de la Truite à la Mouche, aux Appâts Naturels
Pêche des Carassiers en Bateau, en Float Tube*

06 61 88 35 75

T.delamaide@aurillacpechecantal.com



www.aurillacpechecantal.com



LES FISHING CLUBS DE FRANCE
GÉNÉRATION PÊCHE
LES FISHING CLUBS DE FRANCE

